

# Conditions Générales de Ventes (CGV)

## ARTICLE 1 - MENTION LÉGALES

Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFMTC)

C/O - Pascal JANUEL  
1381 route de St Jean  
43380 LURIECQ  
Courriel : [info@cfmtc.fr](mailto:info@cfmtc.fr)

## ARTICLE 1 - OBJET

« helloasso » est une solution (désignée ci-après comme « La billetterie »). Ladite billetterie permet à la CFMTC (Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dont le siège social est au 1381 route de Saint Jean - 42380 LURIECQ, dénommés ci-après comme « Les organisateurs ») de mettre en vente leurs billets (désignés, dans le présent contrat, comme « Les billets ») du Congrès annuel (viser ci-après « Les évènements ») sur le site [www.cfmtc.fr](http://www.cfmtc.fr), par le terme « Les acheteurs ». Les détenteurs et utilisateurs des billets sont dénommés comme « Les participants ».

Les présentes conditions générales s'appliquent à tout achat de billet réalisé par l'intermédiaire de la billetterie. « helloasso » agit en tant qu'intermédiaire au stade de commercialisation, mais jamais sans intervenir au niveau de l'organisation de l'événement. Les présentes conditions générales ne concernent pas la tenue de l'événement lui-même. Les organisateurs peuvent ajouter leurs propres conditions concernant la tenue de l'événement en lui-même dans un document.

## ARTICLE 2 - TARIFS

Les tarifs des billets comportent, selon les règles en vigueur, la mention de la devise, c'est-à-dire en euros (€). Sauf mention contraire, les prix sont indiqués sur la billetterie en Hors Taxes (TVA non-applicable selon l'article 293B du Code Générale des Impôts).

Les organisateurs disposent d'un droit de modification des différents tarifs durant la période de vente. La facturation, opérée par la CFMTC, est réalisée sur la base des prix en vigueur au montant de la création de ladite commande par le participant.

## ARTICLE 3 - DISPONIBILITÉ

La billetterie vous informe en temps réel de la disponibilité des produits lors de votre commande. Si certains billets ne sont plus disponibles entre le début et la fin de la commande, le système vous en informera. Vous pourrez vérifier le contenu de votre commande avant la validation et le paiement.

Du moment où la billetterie est close, il n'y aura plus la possibilité de commander en ligne. Après la clôture de la billetterie, toutes les commandes pourront uniquement être achetées sur le lieu du déroulement des événements.

#### **ARTICLE 4 - PLACEMENT**

Sauf mention contraire lors de la réservation et sur le billet, le placement est libre.

#### **ARTICLE 5 - DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription et de commande de votre/vos billets sont enregistrées dans un fichier informatisé par « helloasso » dans le but de permettre à la CFMTC l'enregistrement et la vérification de votre commande ainsi que de vos choix. Elles sont accessibles uniquement aux membres de la Commission Congrès de la CFMTC via un identifiant et un mot de passe dédié. Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans et sont destinées à la Commission Congrès de la CFMTC.

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation ou d'opposition en contactant : Monsieur Maxime ARNAUD, Trésorier de la CFMTC (tresorerie@cfmtc.fr ou CFMTC - Trésorerie - c/o Maxime ARNAUD, 1 place Raymond Erb, 30600 VAUVERT).

En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la Cnil. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

#### **ARTICLE 6 - PAIEMENT**

La validation de votre commande implique l'obligation à votre charge de payer le prix indiqué. Un seul mode de règlement est autorisé par commande en ligne.

##### 6.1 - Paiement par carte bancaire

Il est possible de régler votre commande par Carte Bancaire de type « Carte Bleue », « VISA », « EUROCARD » ou « MASTERCARD ». Ledit paiement est traité par « Lemonway SAS ». Les coordonnées de ce dernier sont accessibles depuis la page « mentions légales » de leur site internet. Le paiement par carte peut avoir recours au système 3D Secure qui vise à identifier le porteur de la carte dans le but de limiter la fraude.

Une fois la transaction validée par la banque, votre compte bancaire sera débité du montant de la commande. À l'issue de la transaction, une confirmation de commande vous sera adressée par e-mail. Vous pourrez télécharger une facture à partir de celle-ci.

Dans le cas où le paiement se révélerait invalidé par la banque, après émission de votre billet ou de votre commande celui-ci ou celle-ci sera invalidé, ne vous permettant pas un accès au congrès sauf à renouveler votre commande pour un autre billet.

Les échanges avec le site « helloasso » sont sécurisés par chiffrement SSL. Les coordonnées bancaires de l'acheteur ne sont pas conservées par le système. Les paiements électroniques

en ligne sont réalisés sur le site « helloasso » ou directement sur le site du partenaire bancaire, qui en assure la sécurisation à l'aide des technologies de chiffrement et d'authentification appropriées.

Par ailleurs, « helloasso » prend toutes précautions utiles, mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de vos données à caractère personnel et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. (<https://www.helloasso.com/cgu-utilisateur#annexe-1>)

### 6.2 - Paiement alternatif

Les organisateurs permettent et autorisent un paiement « hors en ligne » de votre commande. Une fois le règlement (espèces, chèque) de celle-ci auprès des organisateurs et la validation du paiement de celle-ci par ces derniers, la commande sera envoyée par courrier électronique aux acheteurs.

### 6.3 - Paiement sur place

À partir du moment où la billetterie est close, il n'y aura plus la possibilité de réaliser un paiement en ligne.

Il sera possible de régler votre commande en espèces, chèque ou via un Terminal de Paiement Électronique (TPE) directement sur place.

## **ARTICLE 7 - CONFIRMATION DE COMMANDE**

Dès lors que votre commande est payée, un message de confirmation est affiché. Un email de confirmation de commande contenant votre ou vos billets est immédiatement envoyé. Il est alors de votre responsabilité de vérifier la bonne réception des billets. Veuillez noter que certains fournisseurs de messagerie peuvent retarder la livraison des billets. (Pensez à vérifier votre dossier de courriers indésirables). En cas de non-réception après plusieurs heures, merci de contacter l'organisateur. La non-réception de la commande n'entraîne pas l'invalidité de la commande.

## **ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT**

Selon les dispositions législatives de l'article L. 121-10 du Code de la Consommation, le participant peut exercer son droit de rétractation dans un délai de 14 jours francs, et ce, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retours. Toute commande est alors juridiquement considérée comme ferme et définitive.

Ce délai dépassé, les annulations sont toutefois possibles suivant les modalités suivantes :

	Base de remboursement du Billet	Frais de dossier
Jusqu'à -30 jours avant le Congrès	100 %	10,00 €
Jusqu'à -10 jours avant le Congrès	50 %	10,00 €

Si « Le participant » demande la modification ou l'annulation d'une partie ou de la totalité des prestations achetées, il devra en informer Monsieur Maxime ARNAUD, Trésorier de la CFMTC (tresorerie@cfmtc.fr ou CFMTC - Trésorerie - c/o Maxime ARNAUD, 1 place Raymond Erb, 30600 VAUVERT) par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) dès la survenance du fait générateur de cette modification ou annulation.

La date d'envoi du document sera retenue comme date de facturation des frais de modification et/ou d'annulation, le cas échéant (Cf. tableau de base de remboursement du billet).

Toute demande de remboursement sera soumise à l'approbation préalable de « Les organisateurs » sur présentation de justificatifs (par exemple : Certificat médical, avis de décès, ...).

En cas d'annulation de l'évènement par « Les organisateurs », l'intégralité des billets sera remboursée sans aucune contrepartie.

Un billet ne pourra être remboursé en cas de vol.

#### **ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE**

Le droit applicable est le droit français quel que soit le lieu d'organisation de l'évènement.

#### **ARTICLE 10 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES**

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ainsi que celles qui auraient pu être ajoutées par l'organisateur concernant la tenue de l'évènement.